

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 5^e/46-07
Séance du 29 JUIL 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Mise à disposition d'une maison à MUNSTER Propriété acquise dans le cadre de la déviation Sud de MUNSTER

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5^e/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU l'avis du domaine référence n° E 7990/2007-226L/0187 du 2 mars 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise la signature de la convention d'occupation précaire à conclure avec Monsieur et Madame Vincent MEYER pour la mise à disposition d'un logement 4 rue d'Eschbach à MUNSTER, dont le projet est annexé au rapport.
- ❖ Précise que la recette correspondante, d'un montant annuel de 7 200 €, sera recouvrée au chapitre 75 nature 752, fonction 0202, enveloppe 18204 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions